

	LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JANVIER 2025
	<p>Présents : Michel BAISSAC, Pierre COUDERC, Yvette BASTID, Laurent LHERITIER, Laurence BOUISSE-VERNIOL, Florence ANDRIEU, Daniel DOLY, Marie FABREGUES, Virginie FICHE, Stéphane LACAMBRE, Evelyne MANIAVAL, Vincent MARTINET, Annick VIDAL.</p> <p>Absent excusé : Hervé SEGUIS</p>
Affiché le :	20/01/2025

Approbation des procès-verbaux des séances précédentes.

Monsieur le Maire est autorisé à rajouter un point à l'ordre du jour afin d'accepter les paiements de l'accueil de loisirs périscolaire en Chèques Emploi-Service Universel (CESU).

1. Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité à temps non-complet (Conseiller socio-éducatif)

En raison du renouvellement de la Convention Territoriale Globale (C.T.G) Ouest Agglo, il est nécessaire de poursuivre l'animation du réseau de tous les acteurs du territoire.

➤ ADOPTE A L'UNANIMITE

2. Personnel communal : mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire précise que 14 postes sont occupés par des agents publics, dont 9 à temps non-complet.

➤ ADOPTE A L'UNANIMITE

3. Travaux d'aménagement du Relais Petite Enfance Les P'tits Lou (16 000€) : demande de subvention auprès de la CAF à hauteur de 80%

Depuis 2017, les P'tits Lou sont accueillis, avec leurs assistantes maternelles ou parents, les mardis matin, dans une salle dédiée au rez-de-jardin de la mairie. Toutefois, cette salle d'activités n'était pas initialement prévue pour accueillir de jeunes enfants. Il est proposé d'aménager cette salle :

- pour un meilleur confort thermique : remplacement du revêtement de sol actuel (carrelage) et installation d'une nouvelle porte d'entrée, plus hermétique ;
- pour une meilleure identification des espaces extérieur (signalétique) et intérieur (espace bureau).

➤ ADOPTE A L'UNANIMITE

4. Centre Social « A la croisée des Autres » : avance de subvention 2025 pour 18 393€

➤ ADOPTE A L'UNANIMITE

5. Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac : modification des statuts

Les statuts de la CABA actuellement en vigueur ont été approuvés unanimement par tous les Conseils Municipaux et entérinés par arrêté préfectoral n° 2022_1111 du 22 juillet 2022.

Afin d'accroître sa notoriété, la nouvelle dénomination de la Collectivité sera la suivante : Aurillac Agglomération (pouvant être contractée en « Aurillac Agglo »).

➤ ADOPTE A L'UNANIMITE

6. Affiliation au Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel (CESU)

Monsieur le Maire indique que la commune a reçu plusieurs demandes de la part de familles usagés des services périscolaires. Il sollicite par conséquent le Conseil Municipal pour l'adhésion à ce dispositif. Le remboursement des CESU est effectué par virement bancaire par le centre de remboursement du chèque emploi service universel. Par conséquent, l'acceptation du CESU comme moyen de paiement implique l'affiliation de la commune à cet organisme.

➤ ADOPTE A L'UNANIMITE

7. Questions diverses

- Installation prochaine de 2 défibrillateurs (secteur écoles et au stade)
- Dégradations (tags, vols...) durant les vacances de Noël : dépôt de plainte
- Réhabilitation de 2 appartements communaux :
 - ▶ poursuite du chantier de l'appartement de La Poste – remplacement cuisine et réaménagement des espaces -
 - ▶ réfection des peintures de l'appartement du Presbytère (par le service technique), remplacement des radiateurs et de la kitchenette
- Réunions préparatoires aux aménagements de la Cour de l'école maternelle 2025
- Repas de fin d'année du CCAS et distribution des colis
- Ouverture courant 2025 d'une micro-crèche à St-Paul des Landes: échanges en cours entre les élus des 5 communes Ouest Agglo, sous l'égide de la mairie de St-Paul des Landes
- Bureau de LA POSTE : changement des horaires d'ouverture fin mars – début avril